

Message de SM le Roi Mohammed VI aux participants à la 17ème session du Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
Rabat - 28 novembre 2022

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a adressé un Message aux participants à la 17ème session du Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, dont les travaux ont été tenus à Rabat. Voici le texte intégral du Message Royal, dont lecture a été donnée par le Secrétaire général du gouvernement, M. Mohamed Hajoui :

«Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous adresser ce Message à l'occasion de la dix-septième session du Comité intergouvernemental de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Nous souhaitons à tous une chaleureuse bienvenue au Royaume du Maroc. Soyez assurés de Notre reconnaissance pour les efforts que vous déployez sans relâche afin que soit préservé le patrimoine culturel mondial, bien commun de l'Humanité. A Madame Audrey Azoulay, Directrice générale de l'Unesco, Nous rendons un hommage particulier pour son engagement constant à promouvoir l'action de l'Organisation en faveur de la paix, de la solidarité et de l'entente entre les peuples et les cultures.

Que, par un choix délibéré, Rabat accueille les travaux de cette rencontre, voilà qui témoigne du grand rayonnement de la cité millénaire. La capitale est désormais un pôle culturel mondial, ainsi que l'illustre magistralement son double sacre en 2022 de capitale de la culture africaine et de capitale de la culture dans le monde islamique. Idéalement située au carrefour de civilisations variées, Rabat devint, au fil des âges, un formidable creuset vers lequel convergèrent tour à tour Phéniciens, Romains, Musulmans, Andalous et Européens. Il était donc naturel que l'Unesco l'inscrive en 2012 sur la liste du patrimoine mondial.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Voici dix-neuf ans déjà qu'a été établie la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel. Depuis lors, des avancées significatives ont été réalisées dans plusieurs domaines se rattachant au patrimoine culturel immatériel. Pour les pays signataires de la Convention, les questions y afférentes sont désormais abordées dans une seule perspective : assurer prioritairement la conservation, la promotion et la mise en valeur de ce type de patrimoine.

Depuis son entrée en vigueur, la Convention a imposé cet objectif comme un enjeu majeur des relations internationales. Il s'ensuit nécessairement que toute tentative d'appropriation illicite du patrimoine culturel et civilisationnel d'un autre pays doit être combattue.

Dans un monde en rapide mutation, il est important de souligner que le patrimoine immatériel d'un pays contribue à son rayonnement et qu'en conséquence, il doit être

protégé par un dispositif clairement défini, en accord total avec les objectifs de la Convention.

Le Maroc est engagé dans cette voie depuis juillet 2006, date à laquelle il a ratifié la Convention. A ce jour, onze biens culturels du pays figurent sur la liste du patrimoine immatériel mondial de l'Unesco; l'art équestre marocain ou la Tbourida est le dernier en date, depuis l'année passée, à être inscrit sur le prestigieux répertoire.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Fidèle à son engagement en faveur du patrimoine culturel immatériel, le Maroc joue un rôle prépondérant pour assurer sa protection. Il s'y emploie aussi bien à travers un renforcement pertinent de son arsenal juridique que par son concours efficient à la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Convention qu'avec d'autres pays, il a contribué à élaborer. Il s'emploie également à dresser des inventaires sur les biens constitutifs de son patrimoine et, selon l'esprit de la Convention, à ériger ces biens en patrimoine vivant de l'humanité.

Dans ce cadre, le Maroc a ratifié toutes les conventions de l'Unesco en matière de patrimoine. Il a également entrepris d'adapter les législations nationales aux instruments internationaux pertinents. Outre son concours actif aux programmes dédiés à la sauvegarde du patrimoine, notre pays s'acquitte d'une quote-part versée au Fonds du patrimoine culturel immatériel.

Compte tenu de l'intérêt particulier que Nous attachons au patrimoine culturel et, en concordance avec l'esprit et la lettre de la Convention, Nous annonçons aujourd'hui la création d'un Centre national pour le patrimoine culturel immatériel, qui aura pour tâche de consolider les acquis réalisés en la matière.

L'une des missions de ce Centre consistera à poursuivre l'inventaire méthodique du patrimoine national à travers le Royaume et à mettre en place une base nationale de données pertinentes. Outre des formations académiques organisées pour renforcer les capacités des professionnels chargés des mesures de sauvegarde, la nouvelle structure nationale sensibilisera les jeunes générations à l'importance du patrimoine culturel. Elle aura également pour objectif d'évaluer l'efficacité des mécanismes de conservation des biens marocains répertoriés sur les listes du patrimoine mondial et de préparer les dossiers de candidature que notre pays compte présenter à l'avenir. Dans le même esprit, le Maroc a tenu des ateliers de formation, des colloques, des rencontres internationales et des manifestations de portée mondiale, tous dédiés à la sauvegarde continue et à la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel. Toutes ces actions témoignent de Notre volonté déterminée à valoriser notre patrimoine, marqueur puissant de notre identité, composante essentielle de notre mémoire collective, véhicule des idéaux et des valeurs qui nous unissent, héritage potentiel des générations futures. Par ailleurs, des initiatives sont mises en place à destination des jeunes de notre pays pour leur assurer des formations et des apprentissages solides autour de la thématique du patrimoine et pour leur transmettre ces valeurs essentielles.

Par ailleurs, dans le cadre des démarches engagées pour étendre le rayonnement de son patrimoine culturel immatériel, le Royaume du Maroc a lancé plusieurs études

anthropologiques. Celles-ci assureront une mise à jour régulière du classement dont ce patrimoine fait l'objet. Outre des efforts soutenus au niveau local, notre pays peut aussi compter sur une étroite collaboration mise en place avec l'Unesco.

Nous souhaitons réaffirmer, à cette occasion, Notre ferme volonté de hisser cette coopération à des paliers supérieurs et l'engagement constant de notre pays à apporter son concours efficient et responsable à l'action multilatérale internationale.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

La culture n'est pas seulement l'expression d'un génie créateur. Elle est aussi le reflet des dynamiques civilisationnelles qui l'ont vue naître. Elle est, plus encore, une nécessité vitale de notre quotidien. Viatique pour l'âme et l'esprit, la culture tend une passerelle entre le passé et le présent et permet d'arrimer les individus à leur environnement social.

Aujourd'hui, force est de constater que le patrimoine culturel a considérablement évolué sur le plan conceptuel. En effet, il ne sert plus seulement à désigner un ensemble de monuments historiques ou de pièces archéologiques. Il renvoie plus largement aux us et coutumes et aux expressions vivantes, héritées de nos ancêtres et transmissibles aux générations futures comme les traditions orales, les représentations artistiques et même les pratiques sociales.

C'est dire s'il est nécessaire de veiller à la protection, la mise en valeur et la sauvegarde de ce patrimoine pour qu'il reste un référentiel accessible aux générations montantes.

A ce propos, Nous tenons à rappeler la façon la plus judicieuse de relever les défis de conservation du patrimoine culturel : elle consiste à apporter un soutien collectif à la promotion de la recherche scientifique en encourageant les chercheurs et les personnes intéressés par la protection de nos acquis patrimoniaux.

A cet égard, Nous appelons au renforcement de la coopération multilatérale internationale en matière de protection du patrimoine culturel immatériel. Pour cela, l'échange d'idées et d'expériences doit être favorisé autour des moyens de sa sauvegarde et des approches judicieuses doivent être élaborées pour sensibiliser les jeunes générations à l'importance de nos héritages culturels. Elles saisiront ainsi la portée réelle de ce patrimoine que nous léguons à toute l'humanité : il est riche de ses multiples affluents culturels et plonge ses racines dans les profondeurs de l'Histoire.

Par ailleurs, Nous mettons l'accent sur la nécessité de numériser le patrimoine culturel dans toute sa richesse et le patrimoine immatériel dans toute la diversité de ses composantes. Cette opération doit être menée en totale synergie avec les évolutions de notre monde et à la lumière des défis numériques et technologiques auxquels il fait face.

Afin de susciter l'intérêt de nos enfants pour le patrimoine culturel hérité de nos ancêtres et pour lui assurer une meilleure promotion, nous devons être en phase avec les transformations numériques en cours et œuvrer à l'élaboration de contenus de qualité qui viendront compléter les supports traditionnels, comme le papier. En la matière, en effet, les deux techniques (conventionnelle et digitale) ont chacune une valeur intrinsèque.

Nous sommes persuadé que les délégations des Etats participants, les experts et les personnes intéressées par le sujet du patrimoine culturel auront une bonne occasion d'élaborer une vision scientifique objective autour du thème principal de cette session, de formuler des recommandations pertinentes permettant la protection et la conservation efficaces du patrimoine culturel immatériel, de dégager des conclusions aidant à son développement et à sa promotion.

Nous vous réitérons nos souhaits chaleureux de bienvenue dans votre deuxième pays, le Maroc et dans sa capitale, Rabat et Nous formons des vœux pour que les travaux de votre Comité soient couronnés de succès.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh».